

LES ASSISTANT.E.S DE LANGUE FRANÇAISE



Bruno Girardeau
Attaché de coopération éducative et pour le français



ASSISTANTE DE LANGUE FRANÇAISE

LA PREMIÈRE ALF EST ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE TCHÈQUE !

Bienvenue à Romane Dranguet !



Région Moravie-Silésie

Frýdek-Místek

Ostrava



Assistant·e de langue française

Qu'est-ce qu'une ou un ALF ?

...n'est pas

enseignant·e

remplaçant·e de l'enseignant·e

une aide pour besoins spécifiques

à temps plein

professeur·e titulaire

...est

adjoint·e à l'enseignant·e

animateur·trice de projets scolaires

soutien au cours d'expression orale

intervenant·e à 20h max. par semaine

étudiant·e de master (en général de FLE)

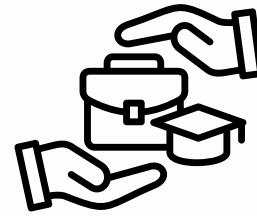
Calendrier 2026

- 1er décembre 2025 : lancement de l'édition ALF 2026
- janvier 2026 : réunion d'information en ligne
- février 2026 : réception des candidatures des établissements scolaires
- juin 2026 : confirmation de l'étudiant sélectionné
- septembre 2026 : formation avant départ par FEI
- octobre 2026 : réunion l'IFP - MŠMT

L'établissement d'accueil assure :



un contrat de travail (soumis à la législation locale) entre l'étudiant français et l'établissement tchèque ;



une charge de travail maximale de 20 heures par semaine, partagée entre deux trois établissements ;



une rémunération financière équivalente au salaire de base d'un enseignant tchèque débutant ;



aide au logement et à la restauration en fonction des ressources disponibles dans les différentes localités/régions/institutions.

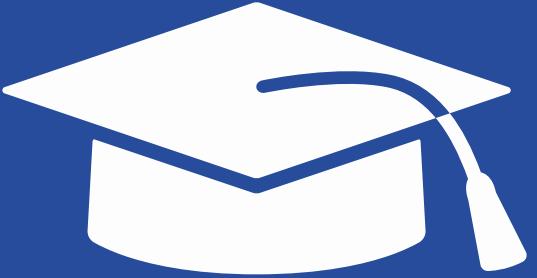
9 mois : d'octobre 2026 à juin 2027



Sélection de la/du candidat·e

Les candidat·e·s au poste d'ALF doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française – le français comme langue maternelle
- Étudiant·e en master ayant obtenu au minimum une licence dans les domaines suivants : FLE (français langue étrangère), LEA (langues étrangères appliquées), didactique, littérature, éducation physique, sciences sociales, droit, sciences politiques, linguistique, économie, etc ;
- âge : entre 20 et 30 ans ;
- absence d'antécédents judiciaires ;
- certificat médical d'aptitude au travail ;
- assurance complémentaire dans le pays d'origine.



TÉMOIGNAGE

INSTITUT
FRANÇAIS

Prague